

HAUT BUGEY

AGGLOMÉRATION

Entreprendre ensemble

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

SEANCE DU JEUDI 5 JUN 2025

Le jeudi 5 juin 2025 à 18h30, le Conseil d'agglomération, légalement convoqué le jeudi 28 mai 2025, s'est réuni à l'Espace Jean Blanc de la commune de Port, sous la présidence de Monsieur Michel MOURLEVAT.

| Présents | Excusés | Absents | Pouvoirs |
|----------|---------|---------|----------|
| 58 | 3 | 9 | 9 |

Présents : M. MOURLEVAT, M. PERRAUD, M. EMIN, Mme ESCODA, M. HARMEL, Mme COMUZZI, M. VAREYON, Mme RAVET, M. DELAGNEAU, M. TURC, M. COMTET, M. MATZ, M. MAIRE, M. AUBOEUF, M. BENOIT, Mme BERGER, Mme BEY, M. BOURGEOIS, M. BROCHARD, M. BUQUET, M. de LEMPS, Mme DEGUERRY, M. DOCHE, Mme DOMINGUEZ, M. DONZEL, M. DRUET, Mme DUBARE, M. DUCRET, M. DUFOUR, M. DUPARCHY, M. DUPONT Jean-François, Mme EMIN, Mme FLORE, M. FOUILLAND, M. GERVASONI, M. GIROD, Mme GUIGNOT, M. JACQUET (suppléant de M. RAVOT), M. JUILLARD, M. KAYGISIZ, Mme LAKHDAR-CHAOUCH, M. LENSEL, Mme LEVILLAIN, Mme LIEVIN, M. MAILLOT (suppléant de M. GUENRO), M. MARTINAND, M. MARTINEZ, M. MATHIEU, M. MOINE, M. MONACI, M. MOREL, Mme MOREL Jeannine, M. PALISSON, M. PERNOD, Mme PITTI, Mme SERRE, M. TORRION, M. VAILLOUD.

Excusés : M. CRACCHIOLO, M. GUILLET, M. LALLEMENT.

Absents : M. AKHLAFA, M. ARMETTA, M. ISSARTEL, Mme MANDUCHER, M. MILLET, Mme MOREL Anne, Mme REGLAIN, M. TOURNIER-BILLON, Mme VOLAN.

Pouvoirs : M. THOMASSET (pouvoir à Mme SERRE), Mme ANTUNES (pouvoir à M. MARTINEZ), Mme BERTRAND (pouvoir à Mme DEGUERRY), M. BRITEL (pouvoir à Mme DUBARE), Mme COLLET (pouvoir à Mme LEVILLAIN), M. DEGUERRY (pouvoir à M. DUFOUR), M. DUPONT Noël (pouvoir à M. MATZ), M. GUINET (pouvoir à M. MONACI), M. NIVEL (pouvoir à M. HARMEL).

Le quorum étant atteint, le Conseil d'agglomération peut délibérer.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil d'agglomération nomme à l'unanimité, Mme PITTI Christine, Secrétaire de séance.

Actualisation du régime indemnitaire – filière culturelle

Rapporteur : M. MOURLEVAT

VU le Code général de la fonction publique,

VU le décret n°50-1253 du 6 octobre 1950 instituant les indemnités d'heures supplémentaires d'enseignement,

VU le décret n°93-55 du 15 janvier 1993 instituant l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves,

VU le décret n°2012-933 du 9 août 2012 relatif à l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves,

VU le décret n°2023-627 du 19 juillet 2023 portant création d'une part fonctionnelle au sein de l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves et de l'indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves,

VU l'arrêté du 19 juillet 2023 fixant les montants et indemnités de suivi et d'orientation des élèves et de l'indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves et précisant les missions ouvrant droit à la part fonctionnelle de ces 2 indemnités,

VU la délibération du Conseil d'agglomération en date du 19 décembre 2019 instituant les primes du régime indemnitaire de la filière culturelle,

CONSIDERANT la nécessité d'actualiser la délibération du Conseil d'agglomération en date du 19 décembre 2019, suite aux dernières évolutions réglementaires,

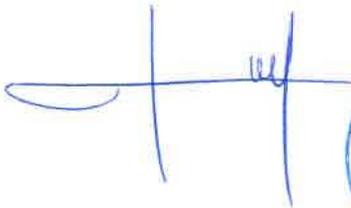
Le Conseil d'agglomération,

Par 67 voix pour,

- **DECIDE** d'actualiser le régime indemnitaire des agents de la filière culturelle comme présenté en annexe.

Fait à Oyonnax, le 5 juin 2025.

Le Président,
Michel MOURLEVAT



La secrétaire de séance,
Christine PITTI





Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Actualisation du régime indemnitaire - filière culturelle.

.....
Date de décision: 05/06/2025

Date de réception de l'accusé 12/06/2025
de réception :

.....
Numéro de l'acte : 05062025_202562

Identifiant unique de l'acte : 001-200042935-20250605-05062025_202562-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 4 .5
Fonction publique
Regime indemnitaire

Date de la version de la 29/08/2019
classification :

.....
Nom du fichier : 9_REGIME_INDEMNITAIRE_CULTURELLE.pdf (99_DE-001-200042935-20250612-05062025_202562-DE-1-1_1.pdf)

| | IFTS des professeurs chargés de direction Montant moyen annuel au 01/07/23 | Indemnités des heures supplémentaires d'enseignement Montant annuel au 01/01/24 | | | | Indemnité de suivi et d'orientation des élèves Montant annuel au 01/09/23 | | RIFSEEP |
|--|---|--|---|------------------------|----------------------|--|----------------------|---|
| | | Montant annuel 1 ^{ère} heure | Montant annuel par heure au-delà de la 1 ^{ère} heure | Montant horaire annuel | Part fixe | Part variable | | |
| <u>Cadre d'emploi de Directeur d'établissement d'enseignements artistiques</u> - Directeur d'établissement artistique sans adjoint - Directeur d'établissement artistique adjoint - Directeur adjoint | | Exclus du dispositif | | | | Exclus du dispositif | | Délibérations du Conseil d'Agglomération du 12 octobre 2016 (IFSE) et du 15 décembre 2022 (CIA) |
| | | | | | | | | |
| <u>Cadre d'emploi de Professeur d'enseignement artistique</u> - Professeur hors classe - Professeur de classe normale | 1564,10 € | 1818,59 € | 1515,49 € | 52,62 € | 2550 € (tous grades) | 1497,84 € (tous grades) | Exclus du dispositif | |
| | | 1653,26 € | 1377,72 € | 47,84 € | | | | |
| <u>Cadre d'emploi d'Assistant d'enseignement artistique</u> - Assistant d'ens. art. principal de 1 ^{ère} classe - Assistant d'ens. art. principal de 2 ^{ème} classe - Assistant d'ens. art. | | 1213,41 € | 1011,18 € | 35,11 € | 2550 € (tous grades) | 1497,84 € (tous grades) | Exclus du dispositif | |
| | | 1122,62 € | 935,52 € | 32,48 € | | | | |
| | | 1080,91 € | 900,76 € | 31,28 € | | | | |